

district, il ne faut pas que dans un autre district on puisse poursuivre et condamner pour ce même objet.

Encore une fois nous demandons des explications et pendant que nous y sommes nous serions curieux de connaître pourquoi un marchand qui, pendant quinze ans, a pu vendre ouvertement des vins médicaux sans être molesté, se voit tout d'un coup poursuivi et condamné ?

A LA BANQUE D'HOHELAGA

Nous avons appris avec regret la décision presque irrévocable de M. F. X. St Charles de passer à d'autres mains la présidence de la Banque d'Hochelaga, après la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de la dite banque.

Nos lecteurs savent avec quel dévouement, quel zèle ardent, M. St Charles avait pris les intérêts de la banque d'Hochelaga dont il est, depuis de nombreuses années, l'âme dirigeante. Grâce à sa prudence, à sa fermeté, à son énergie et à son travail persévérant autant qu'opiniâtre, il est parvenu d'abord à sortir du danger qui la menaçait la banque qui, sous son habile direction, est devenue une des meilleures institutions financières du pays.

On parle déjà du remplacement de M. F. X. St-Charles et la rumeur veut que M. Chs Chaput de la maison L. Chaput fils & Cie soit appelé à lui succéder. Personne, à notre avis, n'est plus digne de prendre la place occupée par M. F. X. St-Charles. Les actionnaires de la Banque et les collègues de M. Chs Chaput au bureau de direction partageront certainement notre manière de voir.

On argente les objets en plâtre en les frottant avec un amalgame composé de parties égales de mercure, de bismuth et d'étain, puis en les couvrant d'une couche de vernis.

LA FICELLE D'ENGERBAGE

Par ordre du Secrétaire du Trésor à Washington, la ficelle d'engerbage manufacturée au Canada entrera désormais en franchise aux Etats-Unis.

Nos lecteurs ne s'imagineront certainement pas que cette mesure a été prise à la suite de la conférence anglo-canado-américaine dont les résultats ont été nuls jusqu'à présent.

Nous la devons à ce fait que le nouveau tarif canadien admet la ficelle d'engerbage sur la liste des marchandises entrant en franchise et que les Etats-Unis n'imposent de droits de douane sur cet article que quand il provient de pays frappant la dite ficelle de droits d'entrée.

LE PORT DE MONTREAL

M. Robert Mackay, président de la Commission du Havre, vient de présenter son rapport annuel.

En attendant que nous ayons reçu une copie de ce rapport qui nous permettra d'entrer dans plus de détails, nous pouvons dire que l'année 1898 a été la meilleure pour le trafic de notre port, si loin qu'on remonte dans son histoire. Il est entré dans notre port 8,682 navires avec un tonnage de 1,584,072, soit une augmentation de 72 navires et de 205,070 tonneaux. La navigation intérieure entre pour 6,941 vaisseaux en augmentation de 557 sur l'année 1897.

Le revenu net ordinaire s'est élevé à \$296,593 eu augmentation de \$41,177 sur l'année précédente soit un peu plus de 16 p. c. Les deux tiers du revenu proviennent des importations.

Le revenu ordinaire a dépassé la dépense ordinaire de \$51,588.